

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF488

AMENDEMENT

présenté par

M. Echaniz, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel,
Mme Pirès Beaune, Mme Mercier et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 67

Mission « Cohésion des territoires »

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à freiner la progression des aides personnelles au logement (APL) et introduit une mesure relative aux APL versées aux étudiants extra-communautaires.

Ce amendement de replis supprime le gel des APL.